

PROCES VERBAL

Conseil municipal du mardi 16 septembre 2025

L'an 2025 et le 16 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE POLYVALENTE sous la présidence de LEGUET Thierry Maire

Présents : M. LEGUET Thierry, Mme POUSSE Corinne, M. RONCERAY Jean-François, M. LE CHAPELAIN Bernard, Mme ADAM Delphine, M. BOURREAU Cyrille, Mme DOS SANTOS Célia, M. FOUCHER William, M. MATHIEU Dominique, M. LE GOFF Julien

Absent(s) ayant donné procuration : Mme de GUIBERT Dominique à M. BOURREAU Cyrille, Mme DIANA Marie à M. FOUCHER William, M. de LOYNES Géraud à M. LEGUET Thierry, M. LENGLET Ludovic à M. MATHIEU Dominique

Absente excusée : Mme FRANCK Christine

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10

Date de la convocation : 08/09/2025

Date d'affichage : 08/09/2025

Acte rendu exécutoire

après publication du : 17/09/2025

A été nommé(e) secrétaire : M. LE GOFF Julien

Une minute de silence en la mémoire de Monsieur Elias DE LAS HERAS est observée.

Le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 07 juillet 2025 est approuvé sans remarque.

Ordre du jour :

1. Décision modificative n° 2 : intégration des frais d'étude aux travaux
2. RH : modification de temps de travail, nouveau tableau des effectifs
3. Planning travaux CDH – Pylône SFR / BOUYGUES de l'Epinay
4. Autorisation d'intervention sur une propriété privée
5. Modification de la convention d'occupation des bâtiments communaux / CCF
6. Création d'une nouvelle association « Rebré'Books »
7. Tour de table – CR des commissions - Questions diverses
8. Informations diverses

1- Décision Modificative n° 2 : intégration des frais d'étude aux travaux

Le Service de Gestion Comptable invite la collectivité à intégrer l'ensemble des frais d'étude relatifs aux travaux de rénovation thermique des bâtiments de l'école (compte 203) réalisés en 2024 au compte d'immobilisations corporelles correspondant (compte 21312), afin d'en augmenter la valeur comptable. La dernière facture liée à ces frais ayant été réglée cette année 2025 (bureau SPS).

Le montant total des frais d'études s'élève à 14 760 € HT

Il s'agit d'une opération d'ordre, non budgétaire, nécessitant l'ouverture de crédits au chapitre 041 s'équilibrant en dépenses et en recettes.

chapitre 041 recettes c/203 = + 14 760,00 € chapitre 041 dépenses c/2131 = + 14 760,00 €

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à cette opération comptable par le biais d'une décision modificative afin de valoriser la valeur patrimoniale des travaux de rénovation thermique de l'école.

Le conseil municipal à la majorité, deux abstentions, Messieurs Dominique MATHIEU, Ludovic LENGLET, adopte la décision modificative proposée

2- RH : modification de temps de travail, nouveau tableau des effectifs

Une agente de la commune occupant un poste d'agent technique à hauteur de 27.75/35^{ème} a émis le souhait de ne plus exercer les missions d'encadrante de pause méridienne de manière permanente. Elle est informée qu'aucune autre mission ne peut lui être actuellement attribuée en complément et accepte de revenir à la situation initiale d'avant le 1^{er} septembre 2024 soit à 23/35^{ème}. Les missions d'encadrement de pause méridienne doivent être pourvues et nécessitent de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Création d'un poste d'adjoint technique 23/35^{ème} en lieu et place de l'existant
- Création d'un poste d'adjoint d'animation 6.25/35^{ème}

Monsieur Dominique MATHIEU demande pourquoi l'addition des 2 postes créés n'est pas identique à la quotité supprimée. Ceci s'explique par le fait que les quotités de travail annualisées des postes varient selon la période effective de travail de l'agent. La mission de surveillance était initialement répartie sur 12 mois, elle ne l'est désormais plus que sur 9 mois.

Le CST du CDG 45 a été saisi pour acter la suppression du poste 27.75/35^{ème}.

Le tableau des effectifs présenté aux élus se compose au 18 septembre 2025 de 20 agents, représentant 13.50 ETP (équivalent temps plein).

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à répondre favorablement à la demande de l'agente de ne plus exercer de manière permanente les missions d'encadrante de pause méridienne, pour

revenir à son temps de travail initial, et de scinder ses missions en créant 2 postes dont un d'encadrant de pause méridienne indépendant sur un grade d'adjoint d'animation.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de :

- Créer le poste de 23/35^{ème} puis de supprimer le poste 27.75/35^{ème} après avis du CST
- Créer le poste de 6.25/35^{ème}

3- Planning travaux CDH – Pylône SFR / BOUYGUES de l'Epinais

Monsieur le Maire fait un retour sur les grandes lignes du planning des travaux relatifs à l'implantation du pylône SFR / Bouygues situé route de l'Epinais. Ces travaux sont pilotés par l'entreprise CDH TELECOM :

- Travaux de génie civil : coulage dalle béton + ferrailage + séchage (entreprise Millet) du 18 août au 16 septembre 2025, finalement réalisé à compter du 25 août 2025.
- Assemblage du pylône et levage du 15 au 19 septembre 2025 – Retrait des plaques – Levage du pylône de 18m le jeudi 18 septembre 2025.
- Remise du DOE (Dossier des ouvrages exécutés) et consuel (raccordement électrique) le 25 septembre 2025
- Paramétrage réseaux et ondes radios pour mise en service le 15 octobre 2025

4 - Autorisation d'intervention sur une propriété privée

Monsieur le Maire souhaiterait pour des raisons de salubrité et de sécurité publique, pouvoir intervenir sur les parcelles appartenant à la défunte Mme Danielle PRE située 4 rue de l'Orme au roi à Rebréchien pour les entretenir. Qu'une délibération permettrait de donner un cadre juridique à ces interventions rendues nécessaires par l'état d'abandon manifeste de ces parcelles.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2212-2 et L2213-25 relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Vu l'état d'abandon manifeste de la propriété sise 4 rue de l'Orme au roi et des parcelles attenantes cadastrées ZD490, ZD39, ZD472, ZD473 appartenant toutes à la propriétaire Mme Danielle PRE décédée en mai 2023, sans héritiers identifiés à ce jour,

Considérant la prolifération de la végétation sur lesdites parcelles, débordant sur l'espace public et les propriétés voisines,

Considérant les sollicitations des riverains et les troubles à l'ordre public (insalubrité, risques d'incendies, visibilité etc...),

Considérant l'urgence d'intervenir pour prévenir tout dommage ou danger pour la sécurité publique,

Il est demandé aux élus du conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à faire intervenir les services techniques de la commune ou une entreprise mandatée par ses soins afin de procéder pour l'intérêt général aux travaux d'entretien et de sécurisation (débroussaillage, élagage, enlèvement de végétation) sur les différentes parcelles appartenant à la défunte Mme Danielle PRE, que les dépenses engagées par la commune pour cette opération seront enregistrées en section de fonctionnement, que ces frais feront l'objet d'un recouvrement auprès du Notaire Maître LEMOINE BRAULT de Loury, ou de la succession dès lors que les héritiers auront été identifiés ou dès que la dévolution successorale sera achevée, conformément aux dispositions en vigueur. Qu'un courrier sera adressé au notaire chargé de la succession l'informant de la présente décision et des frais engagés à titre conservatoire.

Monsieur Dominique MATHIEU souhaiterait que ce terrain ne soit entretenu que pour des raisons de sécurité et d'hygiène impactant le domaine public, et non l'espace privatif de la défunte. Monsieur

le Maire précise que s'agissant d'un état d'abandon manifeste, sans succession connue après 2 ans d'études, cette délibération permettra d'encadrer une hypothétique intervention au nom de la salubrité et de la sécurité (rats, incendie, végétation envahissante sur le domaine public).

Le conseil municipal à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à faire intervenir les services techniques de la commune ou une entreprise mandatée par ses soins afin de procéder pour l'intérêt général aux travaux d'entretien et de sécurisation (débroussaillage, élagage, enlèvement de végétation) sur les différentes parcelles appartenant à la défunte Mme Danielle PRE, que les dépenses engagées par la commune pour cette opération seront enregistrées en section de fonctionnement,
- que ces frais feront l'objet d'un recouvrement auprès du Notaire Maître LEMOINE BRAULT de Loury, ou de la succession dès lors que les héritiers auront été identifiés ou dès que la dévolution successorale sera achevée, conformément aux dispositions en vigueur
- qu'un courrier sera adressé au notaire chargé de la succession l'informant de la présente décision et des frais engagés à titre conservatoire.

5 - Modification de la convention d'occupation des bâtiments communaux / CCF

La Communauté de Communes de la Forêt ayant depuis le 1^{er} août 2025 un nouveau siège administratif à Neuville-Aux-Bois, Monsieur le Maire informe avoir signé un avenant de la convention avec le Président de la CCF pour mettre à jour les surfaces d'occupation du service Eau & Assainissement situés dans les bâtiments municipaux de Rebréchien.

Est maintenu :

- Un espace de stockage de soixante-seize m², adossé au sein du Centre technique municipal situé rue de l'épinay à Rebréchien ;

Est retiré :

- Un bureau d'une quarantaine de m², situé au sein de la Mairie de Rebréchien ;
- Un espace administratif composé de deux pièces d'une soixantaine de m², au sein du Centre technique municipal.

L'occupation de l'espace de stockage est consentie contre un loyer de 250 € mensuel, contre 697 € précédemment. Celui-ci comprend :

- *L'indemnité d'occupation, la fourniture d'énergie*

L'avenant est établi à partir du 1^{er} août 2025 pour une durée probablement limitée.

6 - Nouvelle association « Rebré'Books »

Madame Sandrine PIMBERT résidant rue de Jumeau nous informe par mail reçu le 24 août 2025 de la création d'une nouvelle association dénommée « Rebré'Books », déclarée en Préfecture du Loiret le 07 août 2025 et enregistrée sous le numéro RNA W452020017.

La publication au Journal Officiel des associations et fondations d'entreprise (JOAFE) est quant à elle parue le 12 août 2025.

L'association a pour objet d'organiser et de mettre en place des manifestations en lien avec le milieu du livre. À ce titre, l'association souhaiterait organiser à la salle polyvalente Rebréchien, le 14 juin

2026, un 1er festival intitulé "Rebré'Bulles". Cet événement aura pour ambition de réunir auteurs, illustrateurs, lecteurs et familles autour de la découverte de la bande dessinée, avec des séances de dédicaces, ateliers, et animations.

Pour mener à bien ce projet et couvrir une partie des frais d'assurance, de communication, d'impressions, d'animations, d'accueil des auteurs, ou de logistique, l'association nous sollicite pour un soutien financier de la commune à travers l'attribution d'une subvention de 500 euros.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée délibérante pour accepter le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € pour aider au démarrage de l'association Rebré'Books et communiquer sur la tenue du festival Rebre'Bulles le WE du 14 juin 2026.

Le conseil municipal à la majorité, une abstention, Monsieur Ludovic LENGLET, approuve le versement d'une subvention d'un montant de 500€ à l'association Rebré'Books.

7 - Indemnité de surveillance des enseignants

Monsieur le Maire informe que l'enseignante de CM2 ayant accompagné les élèves en classe de découverte aux Volcans d'Auvergne du lundi 09 juin 2025 au samedi 14 juin 2025 peut bénéficier comme le précise le décret du 06 mai 1985 d'une indemnité pour les Professeurs des écoles accompagnant les élèves en classe extérieure. La rémunération versée, si le Conseil municipal l'accepte, serait égale au montant des indemnités fixées par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 fixant le taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles en dehors de leur service normal. Ce taux avait été fixé à 11,91 € lors de la précédente demande (Délibération D2020_36 du 25 juin 2020). Que sans précision sur l'évolution de ce taux, celui est maintenu au niveau de celui de 2020.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter le versement de l'indemnité de surveillance à l'enseignante concernée pour la classe de découverte 2025 et de dire que l'indemnité sera ordonnancée à l'article 6218 du budget 2025 pour 71,46 € (11.91 € x 6 jours).

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le versement d'une indemnité de surveillance à l'enseignante pour la classe de découverte 2025

8 - Tour de table – CR des commissions - Questions diverses

Madame Corinne POUSSE informe qu'un financement a été pré accordé pour la mise en place d'ateliers mémoire proposé par l'organisme « Chauffe Citron ». Cela devrait être confirmé lors de la prochaine commission permanente du CD45. Cette mise en place de 24 séances est prévue à compter des vacances de la Toussaint 2025 (co-financement CD45/Carsat). La commune est en attente du kit de communication.

Le CCAS se réunira le jeudi 02 octobre 2025 à 18h00

Monsieur Dominique MATHIEU ne trouve pas très judicieux qu'il ait été précisé dans le CR du Conseil d'école du mois de Juin 2025 que « la semaine où les CM2 n'étaient pas là, les toilettes sont restées propres... ».

Monsieur Dominique MATHIEU s'interroge sur la présence de barrières empêchant l'accès au nouveau lotissement de l'Orme au roi alors que le conseil municipal avait acté sa rétrocession lors de sa dernière séance. Monsieur le Maire précise que s'agissant de la rétrocession, il avait seulement été question d'une intention de convention et que celle-ci serait actée avant la fin de l'année, après que l'aménageur, toujours propriétaire, ait effectué l'engazonnement, la pose du mobilier urbain et la plantation d'arbres début décembre 2025.

Monsieur William FOUCHER informe qu'il programmera une réunion de la Commission finances avant la mi-octobre 2025.

Monsieur le Maire apporte des précisions sur la rentrée des classes 2025 / 2026 qui s'est effectuée dans d'excellentes conditions. 161 élèves réparties sur 7 classes. La liste est disponible sur le site internet de la commune : www.rebrechien.fr/ecole-enfance/ecole/

Monsieur Cyrille BOURREAU informe que le feu d'artifice prévu le 14 juillet 2025 a été annulé sur ordre de la Préfecture. Que le coût du feu d'artifice prévu au budget sera tout de même réglé sur l'année 2025 et tiré l'année prochaine en accord avec le prestataire.

Pour « Octobre rose », la place du bourg et les lumières de la mairie seront parées de rose pour inviter au dépistage.

Madame Delphine ADAM informe que la fête d'Halloween se déroulera sous sa forme habituelle, une chasse aux bonbons dans les rues de la commune et un goûter musical (31/10/2025)

Le Rebrech'info d'automne paraîtra courant octobre 2025.

Une représentation théâtrale est prévue en novembre.

Monsieur Jean-François RONCERAY évoque les travaux en cours :

- Par Enedis, rue de l'école, enfouissement de ligne haute tension
- Parvis de la mairie terminé et végétalisé
- Graviage en août par la CCF d'une partie de la rue du Caquet
- Chaudière Gaz à condensation de l'école changée avec installation de thermostatiques
- Trottoirs et bordures rue de l'Orme au roi prévues fin octobre, début novembre, à la fin des travaux Enedis

En prévision : une harmonisation des plaques de rue du village, projet porté par M. Bernard Le CHAPELAIN

Monsieur le Maire informe du programme « Embellissement » de l'automne 2025, porté par Mme De GUIBERT :

- rue de l'école, fleurissement de 3 ilots
- place de l'église, espace public à proximité de la salle Area Bacchi
- route de Neuville-aux-Bois, entrée nord : rivière de 2 000 bulbes pour le printemps 2026

9 – Informations diverses

- a) La date des prochaines élections municipales et communautaires a été fixée par Décret aux 15 et 22 mars 2026
- b) Pour s'inscrire sur les listes électorales de la commune en vue de participer au scrutin, les demandes devront être déposées au plus tard le 06 février 2026 :
 - Sur internet www.service-public.fr
 - Au secrétariat de Mairie aux jours et horaires d'ouverture au public
 - Automatiquement pour les jeunes de 18 ans ayant effectué leur recensement à 16 ans

Le prochain conseil municipal est envisagé le jeudi 13 novembre 2025.

La séance levée à 20h30